

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL Commune de Les Noës-près-Troyes

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2025

Nombre de Membres			
Membres en exercice	Présents	Votants	
23	15	15	
		+ 5 pouvoirs	

Date de convocation 13 novembre 2025 L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu en mairie, salle du Conseil municipal, sous la présidence de **Philippe LEMOINE**, Maire.

Présents: Jean-Pierre ABEL. Pascale: Elvedin CAUSEVIC, Frédéric CARDOT, COGNON, Michel DEBANA, Cristina DO **DUTERTRE-PETITJEAN**, PAZO. Marlène Jean-Michel Véronique JORDY, LALLEMAND, Philippe LEMOINE, Nicolas MORIS, Maria NARDEAU, Didier PELOIS, Alain PONTAILLER, Anabelle VALLOIS.

<u>Absents</u>: **Anne-Marie AUMER, Caroline ROUSSELET, Ly-Heang MOUMEN.**

Représentés: Sandro BOURSON pouvoir donné à Véronique JORDY, Rachid CHADID pouvoir donné à Elvedin CAUSEVIC, Joëlle DIOT pouvoir donné à Jean-Pierre ABEL, Ringo MARAIS pouvoir donné à Frédéric COGNON, Eddy VAN DER LINDEN pouvoir donné à Anabelle VALLOIS.

Monsieur Elvedin CAUSEVIC a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Tarifs 2026 de location des salles municipales

N° de délibération : 2025_11_10

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	5	20	0	0	0



Elvedin CAUSEVIC, rapporteur,

Chaque fin d'année il convient d'étudier et de déterminer les tarifs qui seront appliqués pour la location des salles municipales l'année suivante.

Etudié lors de la commission générale du 3 novembre 2025, il vous est proposé d'émettre un avis favorable aux tarifs (en euros) de location des salles Pierre Rat, Roger Dujeancourt, Irénée Ormancey et Jacques Bezançon à compter du 1er janvier 2026, tels que proposés ci-après :

- ✓ Mise à disposition de la salle pour une location de week-end du vendredi 17h au dimanche 19h (pas de location pour une journée):
- sans augmentation pour les Noyats;
- 4% (arrondis) pour les extérieurs ;
- ✓ Mise à disposition d'autres éléments : cuisine, podium, praticable, ainsi que pour le forfait chauffage et l'option ménage :
- 2% (arrondis) pour les Noyats;
- 6% (arrondis) pour les extérieurs.
- ✓ Montants des cautions : identiques et sans augmentation pour les Noyats et pour les extérieurs :
 - caution 1 concerne les locaux et le matériel (se reporter à l'article n°10 du règlement d'utilisation des salles), restituée ensuite, mais éventuellement diminuée du coût de remise en état si des dégâts sont relevés lors de l'état des lieux sortant;
 - caution 2 concerne le respect du règlement et la restitution des clés (se reporter à l'article n°11 du règlement d'utilisation des salles), restituée ensuite, mais une amende de police pourra être dressée dans le cas d'incivilités occasionnées lors de la location (notamment tapage nocturne).

SALLE PIERRE RAT		
salle	Noyats	946
	Extérieurs	1 492
cuisine	Noyats	164
	Extérieurs	247
podium ou praticable	Noyats	139
	Extérieurs	295
forfait chauffage (durant les mois de chauffe)	Noyats	135
	Extérieurs	145
option ménage	Noyats	193
	Extérieurs	200
caution 1		4 000
caution 2		400

SALLE ROGER DUJEANCOURT		
salle	Noyats	422
	Extérieurs	665
cuisine	Noyats	83
	Extérieurs	126
forfait chauffage (durant les mois de chauffe)	Noyats	91
	Extérieurs	95
option ménage	Noyats	92
	Extérieurs	95
caution 1		1 400
caution 2		400

SALLE IRENEE ORMANCEY		
salle	Noyats	128
	Extérieurs	260
forfait chauffage (durant les mois de chauffe)	Noyats	61
	Extérieurs	64 ^{\(\)}
option ménage	Noyats	70
	Extérieurs	72
caution 1		1 400
caution 2		400

SALLE JACQUES BEZANÇON		
salle	Noyats	200
	Extérieurs	408
forfait chauffage (durant les mois de chauffe)	Noyats	75
	Extérieurs	79
option ménage	Noyats	70
	Extérieurs	72
caution 1		1 400
caution 2		4 0 0

Les propositions suivantes ont également été examinées et acceptées :

- > Associations noyates utilisant les salles lors des week-ends et jours fériés :
 - ❖ ½ tarif week-end ou jour férié, pour la 1ère salle louée durant la saison associative;
 - Plein tarif pour les locations suivantes.
- Association noyates de seniors (notamment l'Union Nationale des Combattants):
 - ❖ Gratuité pour les manifestations patriotiques des 08/05, 11/11 et 05/12;
 - Utilisation possible, en semaine, avec intégration obligatoire au planning général, de deux salles, pour des repas ou jeux avec restauration, de 9h à 17h30 maximum, avec rangement et remise en état des lieux, par l'utilisateur :
 - le mardi midi en salle Jacques Bezançon;
 - le jeudi midi en salle Roger Dujeancourt ;
 - tarifs:
 - Gratuité pour les 2 premières utilisations ;
 - ◆ 3^{ème} et 4^{ème} utilisations:

Saile Roger Dujeancourt : 126 € Salle Jacques Bezançon : 104 €

◆ 5ème utilisation et suivantes :

Salle Roger Dujeancourt : 191 € Salle Jacques Bezançon : 137 €

- > **Association les petits mômes des Noës** (association des parents d'élèves du groupe scolaire) :
 - Gratuité pour 2 organisations en salle Pierre Rat ou Roger Dujeancourt (type vide-greniers, loto, etc.) par année scolaire;
 - Plein tarif pour les demandes suivantes.

Usage républicain :

Mise à disposition d'une salle pour un candidat (ou une liste de candidats) pour l'organisation de réunions électorales, avant chaque tour de scrutin, national ou local, ou à l'issue du scrutin, le soir même ou dans la semaine suivant l'élection, pour l'organisation de remerciements, sur demande préalable écrite adressée au maire au moins 2 semaines avant la date sollicitée.

Cette mise à disposition sera accordée dans la mesure où la salle sollicitée est disponible ou peut être libérée sans entraver le bon fonctionnement des services municipaux ou des occupants habituels (associations, familles) et en respectant l'ordre public, et dans les conditions suivantes :

- Gratuité pour 1 salle, avant chaque tour de scrutin, pour une réunion publique;
- Gratuité pour des réunions de travail, dans le cadre d'une campagne électorale;
- Gratuité pour 1 salle, à l'issue du scrutin.

Après en avoir délibéré, il vous est proposé :

D'ADOPTER à compter du 1^{er} janvier 2026 les tarifs de location des salles Pierre Rat, Roger Dujeancourt, Irénée Ormancey et Jacques Bezançon ciavant proposés.

D'ADOPTER les différentes dispositions particulières pour les associations et les candidats à une élection telles que présentées ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte administratif et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

